

Image not found or type unknown



Rompre un contrat militaire

Par **adrien42**, le **22/06/2009 à 19:46**

Bonjour,rrnAyant signé un contrat de 5 ans dans l'armée de terre, j'ai effectué 2 ans et souhaite rompre mon contrat. Comment puis-je procéder?rnQuels risques encourus?